

# AVIS PUBLIC - **À LIRE ATTENTIVEMENT!**

## CORONAVIRUS – COVID-19

Campbell's Bay, le 9 avril 2020

La municipalité continue à suivre les recommandations du Gouvernement du Québec et les services essentiels sont toujours maintenus et assurés conformément aux directives émises par les autorités.

### SITE DE TRANSFERT - FERMÉ

Le site de transfert est désormais fermé au public. En attendant, vous devez conserver à la maison tous les matériaux dont l'élimination est considérée non urgente, tels que :

Meubles  
Pneus  
Métal  
Branches et feuilles  
Peinture et huile  
Appareils électroménagers

*La municipalité demande à chaque résident d'être respectueux et de faire preuve de civilité afin de ne pas jeter vos déchets ailleurs qu'à un endroit autorisé. Un tel comportement constitue une contravention à l'article 10 du règlement # S.Q. 2011-03 (96-12) concernant les nuisances.*

### COLLECTE HEBDOMADAIRE DES ORDURES DOMESTIQUES (MÉNAGÈRES)

La collecte hebdomadaire des ordures ménagères est maintenue, car il s'agit d'un service essentiel.

▲ **Veillez placer vos sacs à ordures en bordure de la rue pour 08h00 les mercredis. Nous vous demandons également de recouvrir vos sacs d'un drap ou de les placer dans un bac à couvercle sécurisé.**



*Qu'est-ce qui est considéré comme un déchet ménager?* Les ordures ménagères incluent toutes matières résiduelles non recyclables et non dangereuses qui sont destinées à l'élimination pourvu qu'ils soient disposés dans des sacs à déchets en plastique.

### COLLECTION BI-HEBDOMADAIRE DES MATIÈRES RECYCLES

La collecte bi-hebdomadaire des matières recyclables est maintenue. Assurez-vous de continuer à trier vos matériaux de recyclage avec diligence !

### INTERDICTION COMPLÈTE - FEUX EXTÉRIEURS

Le 4 avril 2020, la municipalité a émis une interdiction de tous feux extérieurs. Cette interdiction inclut les foyers extérieurs munis d'un pare-étincelles. Nous vous rappelons que les feux d'artifice sont également interdits à tout moment.

### NE PAS JETER VOS LINGETTES DANS LES TOILETTES!

La municipalité a émis un avis le 20 mars 2020 concernant les lingettes, les serviettes en papier et les produits similaires jetés dans les toilettes. Ceux-ci obstruent les égouts et provoquent des refoulements et des débordements créant du fait même un risque supplémentaire pour la santé publique en cette période de pandémie de Coronavirus. **VEUILLEZ SVP JETER VOS LINGETTES DANS LA POUBELLE!**

### FERMETURES MUNICIPALES

Le bureau municipal, les parcs et les terrains récréatifs incluant le centre récréatif demeurent fermés jusqu'au 4 mai 2020 ou jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec l'autorise.

### MÉTHODES DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

En ligne par la plupart des institutions financières (choisissez MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY OU CAMPBELL'S BAY MUNICIPALITÉ dans la liste des fournisseurs, ensuite ajoutez votre numéro de MATRICULE à 16 chiffres situés en haut de votre facture annuelle.

Par chèque ou mandat-poste: par Postes Canada ou boîte de dépôt municipale

Par virement électronique Interac (e-transfer): dg@campbellsbay.ca

